



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-323

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale d'Eure-et-Loir /

R24-2025-12-10-00002 - Arrêté n° 2025-DD28-PPSMS-CS-0041

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chartres, dans le département d'Eure-et-Loir (4 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale d'Eure-et-Loir

R24-2025-12-10-00002

Arrêté n° 2025-DD28-PPSMS-CS-0041 modifiant
la composition nominative du conseil de
surveillance du Centre Hospitalier de Chartres,
dans le département d'Eure-et-Loir

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL de LOIRE**
Délégation départementale d'Eure-et-Loir
Département Parcours, Prévention, Sanitaire, Médico-Social

ARRETE

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier de Chartres, dans le département d'Eure-et-Loir

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à compter 12 juin 2023 ;

VU la décision n° RH_2025_085 du 1^{er} octobre 2025 portant nomination de Monsieur Gérald NAULET, au poste de Directeur départemental d'Eure-et-Loir par intérim, du 22 septembre 2025 au 31 décembre 2025 ;

VU la décision du 21 octobre 2025 portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire n° 2025-DG-DS28-0002 du 21 octobre 2025 ;

VU l'arrêté n° 2010-DD28-OSMS-CSU n° 28-0001A fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Louis PASTEUR dans le département d'Eure-et-Loir en date du 02 juin 2010 ;

VU l'arrêté n° 2010-OSMS-CSU n° 28-0001 du 02 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chartres dans le département d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté n° 2025-DD28-PPSMS-CSU-0017 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chartres en date du 13 juin 2025 ;

VU le courriel du 20 novembre 2025 désignant deux nouveaux représentants suite au renouvellement de la Commission Médicale d'Établissement ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2025-DD28-PPSMS-CSU-0017 du 13 juin 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chartres est abrogé.

Article 2 : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chartres sis 8 rue Claude Bernard – 28630 Le Coudray, établissement public de santé de ressort communal est composé des membres ci-après :

I. Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1. En qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Pierre GORGES, maire et Madame Sophie GORET, représentants de la ville de CHARTRES ;
- Messieurs Franck MASSELUS et Dominique SOULET, représentants de la communauté d'agglomération Chartres Métropole ;
- Madame Élisabeth FROMONT, représentante du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ;

2. En qualité de représentant du personnel médical et non médical

- Madame Nathalie BAREL, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotéchniques ;
- Les docteurs Elias CHADDOUK et Valérie ROYANT, représentants de la Commission Médicale d'Établissement ;
- Messieurs Pascal MARCHAND (FO) et Vincent PERICHON (CGT), représentants désignés par les organisations syndicales ;

3. En qualité de personnalités qualifiées

désignées par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

- Messieurs Yvan KUNTZ et Denis BRIAND ;

désignées par le Préfet d'Eure-et-Loir (représentantes des usagers)

- Mesdames Édith LAGRANGE-GIRARD (UDAF d'Eure-et-Loir) et Anne-Marie TELLER (UFC que Choisir d'Eure-et-Loir) et Françoise TALBOT (France Rein Centre-Val de Loire)

II. Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- M. Guillaume KASBARIAN, député de la 1^{ère} circonscription d'Eure-et-Loir ;
- Le vice-président du directoire du Centre Hospitalier de Chartres ;
- Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir ;
- M. Bruno BARBIEU, représentant des familles de personnes accueillies en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ;
- Docteur Pierre SOCIÉ, représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique ;

Article 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du CSP. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

À l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du Centre-Val de Loire.

Article 5: Le directeur du Centre Hospitalier de Chartres, le directeur départemental d'Eure-et-Loir par intérim de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 10 décembre 2025
P/la Directrice générale
Le Directeur départemental d'Eure-et-Loir par intérim
Signé : Gérald NAULET

Arrêté n° 2025-DD28-PPSMS-CS-0041 enregistré le 10 décembre 2025